



## MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATEGIQUES

### Décret n°2022-592

abrogeant le Décret n°2019-174 du 20 février 2019 et portant nomination du Champion de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE/EITI) à Madagascar.

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution,

Vu Décret n° 2017-736 du 30 août 2017, modifié par le Décret n°2019-362 du 20 mars 2019 portant institutionnalisation de l'EITI-Madagascar et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;

Vu le Décret n°2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2021-822 du 15 août 2021, modifié et complété par le Décret n° 2022-400 du 16 mars 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-688 du 30 juin 2021 portant attributions du Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu l'Engagement du Gouvernement à travers le Ministère de l'Energie et des Mines du 22 décembre 2007 pour mettre en œuvre l'EITI à Madagascar ;

Vu la Réaffirmation de l'engagement du Gouvernement à la mise en œuvre de l'EITI à Madagascar du 22 juin 2016 et la Conférence Mondiale EITI à Paris du 18 et 19 juin 2019 ;

Vu l'Exigence N°1- 1.a de la Norme EITI du 15 octobre 2019, portant sur la nécessité d'une déclaration publique faite par le Chef de l'Etat ou du Gouvernement sur son intention de mettre en œuvre l'EITI ;

Vu l'Exigence N°1- 1.b de la Norme EITI du 15 octobre 2019, portant sur la nomination d'un Haut Responsable de l'Etat, chargé de diriger la mise en œuvre de l'EITI et portant le titre de « Champion » de l'EITI ;

Vu l'Exigence N°1- 1.2 et 1.3 de la Norme EITI du 15 octobre 2019, portant sur l'obligation du gouvernement à lever tous les obstacles à la participation de la Société Civile et des Sociétés Extractives au processus ITIE ;

**Sur proposition du Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques  
En Conseil des Ministres,**

### DECRETE

**Article premier.** - Est nommé Champion de l'EITI Madagascar :

**Monsieur RAKOTOMALALA Olivier Herindrainy**

**Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques**

**Article 2.-** Le Champion de l'EITI a pour mission de :

- J être le point focal de l'EITI Madagascar en garantissant la mise en œuvre des principes et de la norme EITI ;
- J présider le Comité National/Groupe multipartite EITI ;
- J soutenir les efforts de mise en œuvre du processus et d'accèsion de Madagascar au statut de pays conforme à l'EITI ;
- J garantir le bon fonctionnement des organes et des structures de l'EITI afin de réaliser les activités prévues dans le plan de travail adopté par le Comité national EITI ;
- J veiller à lever les obstacles à la participation de la société civile et des compagnies extractives au processus EITI ;
- J veiller à l'application de la transparence dans l'industrie extractive à Madagascar

**Article 3.-** Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent Décret notamment le Décret n°2019-174 du 20 février 2019 portant nomination du Champion de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives EITI Madagascar.

**Article 4.-** En raison de l'urgence et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'Ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de Droit interne et de Droit international privé, le présent Décret entre immédiatement en vigueur dès sa publication par voie radiodiffusée et/ou télévisée ou par affichage, indépendamment de son insertion au *Journal Officiel* de la République.

**Article 5 :** Le Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales ainsi que le Ministre de la Communication et de la Culture sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui sera publié au *Journal Officiel* de la République.

Fait à Antananarivo, le 27 avril 2022

**Andry RAJOELINA**

Par le Président de la République, Chef d'Etat

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

**NTSAY Christian**

Le Ministre des Mines et des Ressources  
Stratégiques

Le Ministre de l'Economie et des Finances

**RAKOTOMALALA Herindrainy Olivier**

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la  
Fonction Publique et des Lois Sociales

**RABARINIRINARISON Rindra Hasimbelo**

Le Ministre de la Communication et de la Culture

**RANAMPY Gisèle**

**RAKOTONDRAZAFY ANDRIATONGARIVO  
Lalâtiana**